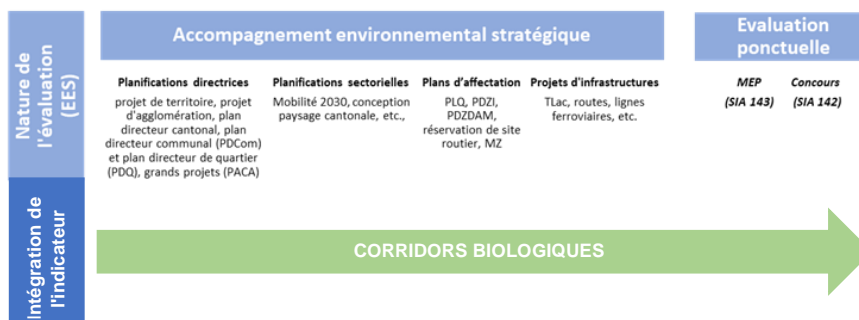


PROJET SE-EES – CORRIDORS BIOLOGIQUES

Nom de l'indicateur

Corridors biologiques

Domaine d'application



Type d'évaluation

Périmètres à éviter, comparaison de variantes de projet (ex : tracés de route).

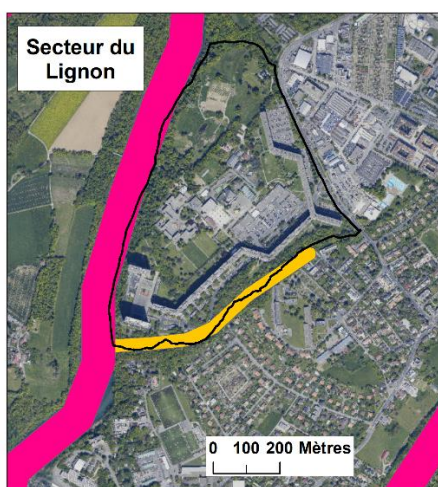
Objectif

Préserver, améliorer la fonctionnalité des corridors biologiques établis par le REG 14 ou la créer lorsque cela est possible.

Description

Les corridors biologiques représentent des surfaces nécessaires à la connectivité biologique pour la faune dans le canton et le Grand Genève. Ils jouent des rôles à divers niveaux (du local au suprarégional). Les tracés ne sont pas toujours exacts et doivent servir de repères, c'est-à-dire qu'une zone perméable et peu fragmentée à proximité du tracé peut être considérée comme faisant partie du corridor.

Illustrations cartographiques de l'objectif



Corridors biologiques (REG 2014)

- Bretelle**
- Régional**

Figure 1: Le secteur du Lignon, encadré par un corridor régional (le Rhône) et une bretelle longeant une zone villas, qu'il s'agit de préserver même en cas de développement.

Interprétation

Le tracé des corridors biologiques du REG 2014 (Réseau Ecologique Genevois) est fondé sur la notion de réseau écologique (prise en compte de la dynamique des populations et de l'interconnexion entre biotopes). Les corridors sont donc soit utilisés ou ont une vocation à être utilisés pour la connectivité de la faune.

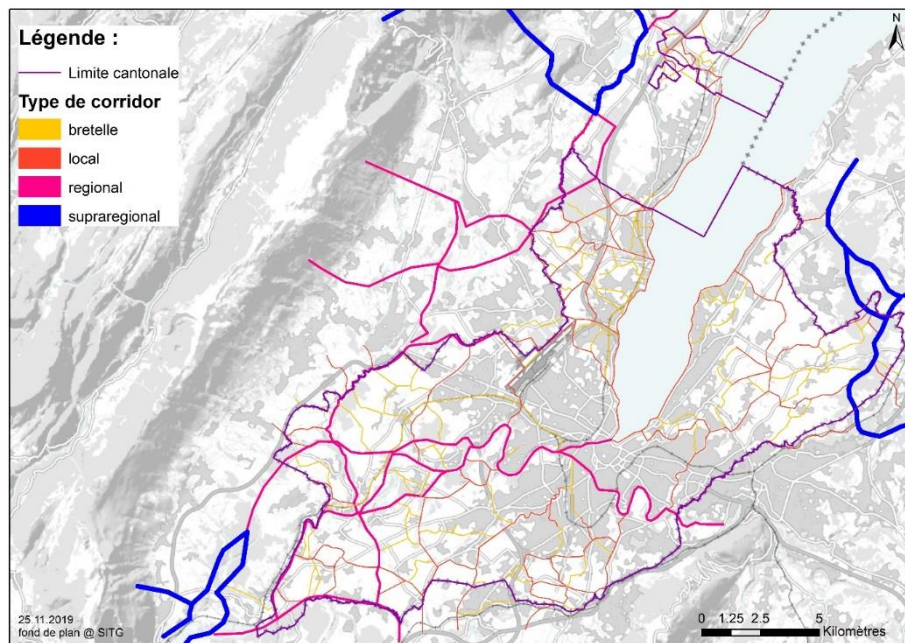


Figure 2: Corridors biologiques du REG 2014, classés par type.

Il est supposé que pour rester (ou redevenir) fonctionnel, un corridor doit être préservé des nuisances (constructions, bruits, lumières, trafic, etc.) pouvant entraver la mobilité de la faune. Il s'agit donc de protéger les milieux et les structures naturelles en place durant le déroulement du projet (phase de chantier incluse).

Si le nouveau projet se situe sur un tracé non fonctionnel, il devient alors pertinent de réfléchir à l'amélioration de la connectivité à travers ce projet (par exemple, supprimer des éléments faisant barrière, comme des murs, routes ou bâtiments). Les mesures doivent être adaptées à la faune concernée. Il ne s'agit pas de préconiser les mêmes actions pour une route en zone agricole et un PLQ en densification de la zone villas.

L'information fournie par les corridors du REG 2014 est indicative et doit être interprétée et complétée par le mandataire en charge de l'évaluation en fonction des données disponibles sur les milieux, les structures végétales ainsi que les espèces animales.

Source de donnée

La carte des corridors du REG 2014 est disponible en libre-service sur le SITG (<https://ge.ch/sitg/fiche/9532>). Cette couche a été constituée à l'aide de données d'observation, d'avis d'experts et de modélisations.

Exemple

Tout projet pourra calculer son empiètement potentiel sur les corridors existants par intersection du projet (+100m tampon) avec la couche du REG.

Dans l'exemple potentiel ci-dessous, le périmètre du projet empiète sur un pan de cordon boisé faisant partie intégrante d'un corridor dont il ne faudra pas altérer la fonctionnalité.



Figure 3: Exemple fictif d'un projet empiétant sur un pan de corridor.

Références

- Brink, M., Schäffer, B., Vienneau, D., Foraster, M., Pieren, R., Eze, I. C., ... Wunderli, J.-M.** (2019). A survey on exposure-response relationships for road, rail, and aircraft noise annoyance: Differences between continuous and intermittent noise. *Environment International*, 125, pp.277-290.
- Etat de Vaud, SEVEN & SR** (2007). *Bruit du trafic routier – Assainissement. Références légales, constat et mesures de protection*. Canton de Vaud, 47 pages.
- Nilsson, M. E. & Berglund, B.** (2006). Soundscape quality in suburban green areas and city parks. *Acta Acustica united with Acustica*, 92, pp.903-911.
- Öhrström, E., Skånberg, A., Svensson, H. & Gidlöf-Gunnarsson, A.** (2006). Effects of road traffic noise and the benefit of access to quietness. *Journal of Sound and Vibration*, 295, pp.40-59.

Pour toute question relative à l'indicateur, contacter martin.schlaepfer@ge21.ch.